

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 20 juin 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
18	15	18

Date de la convocation : 16 juin 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 16 juin 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session extraordinaire sur convocation en date du seize juin deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine, Monsieur TOUTAIN Eric et Madame DELESTRE Nathalie qui n'a pas participé au vote n'ayant pas pu être convoquée dans le délai légal.

Absents excusés :

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame NEE Amélie.

Monsieur PELFRENE Daniel a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame BOULIER Claude a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 044 – INDEMNITES DES ELUS

Mr le Maire expose que pour les Communes de 1000 à 3 499 habitants, une indemnité égale à 51.60% de l'indice brut 1027 peut être attribuée au Maire et une indemnité égale à 19.80% de l'indice 1027 à chacun des adjoints, dans la limite de 5 adjoints, soit une enveloppe totale de $(51.6 + (51.6 \times 40\%) \times 5) = 154.8 \%$ de l'indice 1027.

Cependant, les élus concernés ne souhaitent pas demander l'intégralité de leurs indemnités, et le Maire demande à ce que l'indemnité qui lui sera allouée reste en dessous du seuil d'assujettissement aux charges patronales, afin d'alléger le budget communal.

Le Maire souhaite également nommer ultérieurement des conseillers délégués et à titre réserver une part de l'enveloppe communale pour les indemniser.

Date d'affichage de la présente délibération

Le 21 Juin 2023

La proposition qui est faite au Conseil Municipal est la suivante :

Le Maire – Jean-Paul COUILLER	40.50	Reste disponible 11.1
1 ^{er} adjoint – Géraldine SAHUT	13.12	Reste disponible 6.69
2 ^{ème} adjoint – Daniel CALTOT	13.12	Reste disponible 6.69
3 ^{ème} adjoint – Claude BOULIER	13.12	Reste disponible 6.69
4 ^{ème} adjoint – Frédéric POTHERAT	13.12	Reste disponible 6.69
Conseillers délégués	6.57	

Le Conseil Municipal est invité à délibérer des indemnités à allouer aux élus :

15 votes « POUR »

2 votes « CONTRE »

1 vote « ABSTENTION »

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal adopte les taux proposés ci-dessus.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER**